

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**MAIRIE de TAXAT-SENAT**



**COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 10 avril 2026**



**L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de TAXAT-SENAT se sont réunis, sous la présidence de M. GUITTARD Jean-Philippe, Maire sortant, à la suite de la convocation faite le 3 avril 2026.**

Présents : BELLAN David, BRIDOT Michel CAZASSUS Michel, FAYOL Jean-Pierre, GUITTARD Jean-Philippe, JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia, LOUBAT Monique, VERNADAT Jean-Yves.

Absents excusés : PERSARD Francine, SUPIOT Chloé

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme PERSARD Francine donne pouvoir à M. GUITTARD Jean-Philippe, Mme SUPIOT Chloé donne pouvoir à Mme LOUBAT Monique, Mme KOWAL Marie-Claire donne pouvoir à M. FAYOL Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : M. FAYOL Jean-Pierre

Date de convocation : 03/04/2026

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.  
Les votes portent sur 11 voix.

**Compte-rendu précédente réunion**

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 20 mars 2026, approuvé par le Maire et le secrétaire de séance, est présenté à l'assemblée.

**Décision prise par M. le Maire**

M. le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise depuis la précédente réunion du 20 mars 2026.

**N°04/10042026 – 7.1 : Vote du compte administratif 2025**

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur FAYOL Jean-Pierre,

- **Vote le compte administratif 2025 et arrête ainsi les comptes :**

**Investissement :**

<b>Dépenses :</b>	Prévu :	282 247,80 €
	Réalisé :	93 473,40 €
	Déficit 2024 reporté	153 923,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<b>Recettes :</b>	Prévu :	282 247,80 €
	Réalisé :	278 691,62 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	Prévu :	184 432,80 €
	Réalisé :	113 956,92 €
	Reste à réaliser :	0 €
<b>Recettes :</b>	Prévu :	184 432,80 €
	Réalisé :	126 015,99 €
	Excédent 2024 reporté	62 633,80 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

<b>Investissement :</b>	<b>31 294,56 €</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>74 692,87 €</b>

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N°05/10042026 – 7.1 : Approbation du compte de gestion 2025**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de Gannat, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N° 06/10042026 – 7.1 : Affectation des résultats 2025**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2025 de :	12 059,07 €
- un excédent antérieur de :	62 633,80 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	74 692,87 €
- un excédent d'investissement de :	31 294,56 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit aucun besoin de financement.

- **Décide** d'affecter les résultats, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/25 (excédent) :</b>	<b>74 692,87 €</b>
<b>Affectation en réserve (investissement) :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (excédent) :</b>	<b>74 692,87 €</b>
<b>Résultat reporté en investissement (excédent) :</b>	<b>31 294,56 €</b>

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N°07/10042026 – 7.2 : Vote des taux d'imposition de l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1640 G du Code Général des Impôts ;

Considérant que le budget peut être équilibré sans augmentation de taux des taxes foncières bâti et non-bâti soit :

Taxes	Taux 2025 (%)	Bases d'imposition effectives 2025	Produits effectifs 2025	Taux proposé 2026 (%)	Bases d'imposition prévisionnelle 2026	Produits prévisionnels 2026 (€)
Taxe foncière (bâti)	29.79	188 214	56 069 €	29.79	190 000	56 601 €
Taxe foncière (non bâti)	17.55	80 528	14 133 €	17.55	81 100	14 233 €
Taxe d'habitation	7.85	44 088	3 461 €	7.85	41 500	3258 €
<b>TOTAUX</b>						<b>74 092 €</b>

Considérant que les communes surcompensées se voient appliquer un coefficient correcteur déterminé par la Direction Générale des Finances Publiques qui réduit le produit prévisionnel de 23 686 €, le produit attendu s'élèverait donc à **50 406 €**  
Après délibéré, le Conseil Municipal,

- **Vote** les taux d'imposition pour 2026 suivants :

- Taxe foncière bâti : 29.79 %
- Taxe foncière non bâti : 17.55 %
- Taxe d'habitation : 7.85 %

- **Approuve** le montant des allocations compensatrices 2026 pour un montant de 2 995 €.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **N°08/10042026 – 7.1 : Vote du budget primitif 2026**

Le Conseil Municipal, vote le budget communal de l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Investissement :

Dépenses : 135 583,56 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 135 583,56 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Fonctionnement :

Dépenses : 192 671,00 €

Recettes : 192 671,00 €

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **N°09/10042026 – 5.3 : Désignation des délégués à la CCID (commission communale des impôts directs)**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts selon lequel à l'issue des élections municipales une commission communale des impôts directs doit être instituée ;

Vu que cette CCID doit être composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;

Vu que cette commission est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Propose** la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
CHAVENON Patrick	GRAND Daniel
BRIDOT Michel	FAYOL Patricia
CHAVENON Romain	ANGLADE Armelle
BERNARDET Frédéric	CAZASSUS Evelyne
LAFOLEY Jean-François	VERNADAT Jérémy
FAVIER Sébastien (propriétaire résident hors commune)	BONNEFOUS Gilles (propriétaire résident hors commune)
MATRINGHEM Marine	BOULANGER Loïc
CHAVENON Nicole	NOEL Catherine
GAYTE Nicolas	GUITTARD Karine
CHAVENON Daniel	SIMON Franck
FLEURY Jean-Michel	FAYOL Jean-Pierre
GAYTE Julien (propriétaire résident hors commune)	DUDIN Michel (propriétaire résident hors commune)

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N° 10/10042026 – 5.2 : Délégués aux écoles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de nommer délégués aux écoles :

**Titulaire** : Patricia JAFFEUX RASCOUSSIER

**Suppléant** : Jean-Pierre FAYOL

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N° 11/10042026 – 5.2 : Désignation des membres aux commissions communales et correspondants**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide des attributions suivantes :

**COMMISSIONS :**

**Commission des devis d'investissement** : Président de droit : Jean-Philippe GUITTARD ; Membres : Jean-Pierre FAYOL, Michel CAZASSUS, Marie-Claire KOWAL

**Salle des fêtes :**

Responsable : Jean-Pierre FAYOL ; Suppléant : David BELLAN, Patricia JAFFEUX RASCOUSSIÉ

**Bulletin municipal, site internet, communication, réseaux sociaux :**

Responsable : Patricia JAFFEUX RASCOUSSIÉ; Suppléante : Monique LOUBAT, Marine MATRINGHEM, Jean-Philippe GUITTARD

**Travaux, bâtiments communaux, cimetière :**

Responsable : Michel BRIDOT ; Suppléant : Jean-Pierre FAYOL, Jean-Yves VERNADAT, Monique LOUBAT, David BELLAN

**Finances :**

Responsable : Jean-Pierre FAYOL, Jean-Philippe GUITTARD ; Suppléant (es) : David BELLAN, Michel CAZASSUS, Marine MATRINGHEM, Michel BRIDOT, Jean-Yves VERNADAT, Marie-Claire KOWAL, SUPIOT Chloé, Francine PERSARD.

**Fêtes et animations communales :**

Responsable : Patricia JAFFEUX RASCOUSSIÉ ; Suppléants : Jean-Pierre FAYOL, Jean-Philippe GUITTARD, David BELLAN, Monique LOUBAT, Michel CAZASSUS, Marine MATRINGHEM, Michel BRIDOT, Jean-Yves VERNADAT, Marie-Claire KOWAL, SUPIOT Chloé, Francine PERSARD.

**Environnement communal :**

Responsable : SUPIOT Chloé ; Suppléants : Monique LOUBAT, Michel CAZASSUS, Marine MATRINGHEM

**CORRESPONDANTS :**

**Souvenir français :** Michel CAZASSUS.

**Prévention routière :** Monique LOUBAT.

**Défense nationale :** Marie-Claire KOWAL.

**Lutte contre l'ambrosie :** Chloé SUPIOT

**Plan communal de sauvegarde :** David BELLAN

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**N°12/10042026 – 7.5 : Signalisation routière – demande de subvention sur la répartition des amendes de police**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le besoin de signalisation routière dans la traversée du bourg et afin de faire respecter les priorités sur la route de Senat, le Maire a sollicité l'entreprise Direct Signalétique pour établir un devis. Il présente la proposition d'achat de 5 panneaux avec supports et fixations et propose de solliciter une subvention sur la répartition des amendes de police. Le coût des fournitures s'élève à 965,06 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** de retenir l'offre de JPP Direct d'un montant de 965,06 € HT, soit 1 158,08 € TTC pour l'acquisition de 5 panneaux avec supports et fixations afin de sécuriser la traversée du bourg de Senat ;
- **Mandate** le Maire pour solliciter une subvention départementale sur la répartition des amendes de police.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Aucune autre question n'est posée.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.